

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la grande salle du foyer rural en séance publique sous la présidence de **Monsieur Philippe EMMANUEL**.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2022

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs EMMANUEL – BUCHER – MENGELLE-TOUYA – RAMALHO (à partir du point 3.7) – NOVILLO – SELLEM – STOOS – HOURTOLOU (à partir du point 3.2) – D'ASTA – LEMOINE J. – DA COSTA – BOYE – LE GUELLAUT – POLLION – GAMPACKAT – DEFRANCE – LE DOUAREC – ROQUELLE – VILLAIN – JACOB – GISQUET – MARTEAU – EDEYER.

ABSENTS EXCUSES :

Madame Hélène RAMALHO avait donné pouvoir à Monsieur MENGELLE TOUYA, jusqu'au point 3.6.  
Monsieur MAGNIER avait donné pouvoir à Monsieur SELLEM.  
Madame DE CAMPOS avait donné pouvoir à Madame D'ASTA.  
Monsieur LESQUELIN avait donné pouvoir à Madame BUCHER.  
Monsieur LE PAVEC avait donné pouvoir à Monsieur GISQUET.  
Madame LOTODE avait donné pouvoir à Monsieur EDEYER.

ABSENT :

Madame BERNARD.

**FINANCES**

*Approbation Budget primitif 2022*

Monsieur le Maire, après avoir présenté le budget primitif 2022, propose au Conseil Municipal d'adopter, par chapitre la section de fonctionnement et par chapitre et par opération la section d'investissement du budget primitif 2022 de la commune qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

- Section de fonctionnement : ..... 12 133 761.50 €  
- Section d'investissement : ..... 8 722 456.75 €

Le conseil municipal après avoir entendu son rapporteur et délibéré à la majorité (8 CONTRE : Madame ROQUELLE, Monsieur VILLAIN, Madame JACOB, Monsieur LE PAVEC, Monsieur GISQUET, Monsieur MARTEAU, Madame LOTODE, Monsieur EDEYER),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du 24 mars 2022 par laquelle le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2022 tant en fonctionnement qu'en investissement,
- Vu la présentation générale du budget (vue d'ensemble) consultable sur l'intranet,

⇒ **ADOpte** le budget primitif 2022 par chapitre en section de fonctionnement qui s'élève en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement : ..... 12 133 761.50 €

Le Conseil procède au vote de la section investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré à la majorité,

⇒ **ADOpte** l'opération suivante :

- 13 Réaménagement du centre culturel Frontenac :

Dépenses : ..... 8 233.20 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré à la majorité,

⇒ **ADOpte** l'opération suivante :

- 14 Réfection Eglise de Jouars :

Dépenses : ..... 43 502.22 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré à la majorité,

⇒ **ADOpte** l'opération suivante :

- 15 Réaménagement Cai Relais BNP

Dépenses : ..... 355 934.15 €

- Le Conseil Municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré à la majorité,  
⇒ **ADOpte** l'opération suivante :  
- 18 Opérations foncières  
Dépenses : ..... 900 000.00 €
- Le Conseil Municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré à la majorité,  
⇒ **ADOpte** l'opération suivante :  
- 21 Réfection des voiries communales  
Dépenses : .....672 652. 26 €
- Le Conseil Municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré à la majorité,  
⇒ **ADOpte** l'opération suivante :  
- 50 Crèche  
Dépenses : ..... 330 000.00€
- Le Conseil Municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré à la majorité,  
⇒ **ADOpte** l'opération suivante :  
- 51 Parc de loisirs multi activités.....1 290 794.00 €
- Le Conseil Municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré à la majorité,  
⇒ **ADOpte** l'opération suivante :  
- 52 Voies douces..... 387 665,57 €
- Le Conseil Municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré à la majorité,  
⇒ **ADOpte** l'opération suivante :  
- 53 Rénovation du bâtiment JP3 incendié..... 274 659.63 €
- Le Conseil Municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré à la majorité,  
⇒ **ADOpte** l'opération suivante :  
- 55 Aménagements du cimetière .....50 000.00€
- Le Conseil Municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré à la majorité,  
⇒ **ADOpte** l'opération suivante :  
- 57 Gymnase Phelypeaux.....1 049 300.00 €
- Le Conseil Municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré à la majorité,  
⇒ **ADOpte** l'opération suivante :  
- 123 Travaux Vidéoprotection..... 165 000.00 €
- Le Conseil Municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré à la majorité,  
⇒ **ADOpte** par chapitre et par opération la section d'investissement :  
- Section d'investissement : .....8 722 456.75 €€

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdit  
Ont signé au registre, tous les Membres présents.

Acte exécutoire

Affichage le : 12 AVR. 2022

